

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations
 Commission « Vie associative et sportive »

Conseil municipal du 26 juin 2017
 Séance du 31 mai 2017

28 Piscine municipale – tarifs été 2017

Etalent présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, MM CABARET, LEMAIRE, BOUADDI, Mmes GUENDOUZE, CARLIER, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme DUHIN, MM ASSAMTI, N'DIAYE, MARTIN, Mme BARBETTE, MM DEME, LELONG, Mmes FAZAL, SAVAS, LEHNER, MM BOUKHACHBA, MONTES, BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FREMINE, Mme M'BAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI, Mme SOKOLONSKI, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, MM LAMOUREUX, NATANSON.

Etalent absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme JAJAN	Pouvoir à :	M. VILLEMMAIN
M. ATAKAYA	Pouvoir à :	Mme SAVAS
Mme MOUSSATEN	Pouvoir à :	Mme CAPON
M. AKABLI	Pouvoir à :	Mme CARLIER
Mme MEHADJI	Pouvoir à :	Mme BARBETTE
M. FACCHINI	Pouvoir à :	M. SERTAIN

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers absents non représentés :	0
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	39

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Hassan BOUADDI, maire-adjoint, expose :

Nous vous proposons le vote des tarifs comme suit. Ils s'entendent en euros et ils seront applicables à compter du 8 juillet 2017 jusqu'au 31 août 2017, sauf mention contraire :

- ❖ Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 :
 - 2,00 € pour les adultes (+ 18 ans) et les extérieurs de Creil
 - 1,00 € pour les enfants (- 18 ans) et les extérieurs de Creil
- ❖ Du lundi au vendredi de 14h00 à 16h30 :
 - Gratuité jusqu'à 17 ans révolu pour les creillois (présentation d'un justificatif de domicile, livret de famille ou pièce d'identité). Les - de 10 ans doivent être accompagnés par un adulte
- ❖ Du lundi au vendredi de 17h00 à 19h00 :
 - 2,00 € pour les adultes et les extérieurs de Creil
 - 1,00€ pour les enfants (- 18 ans) et les extérieurs de Creil
- ❖ Les samedis et dimanches aux horaires habituels :
 - 2,00 € pour les adultes (+ 18 ans) et les extérieurs de Creil
 - 1,00 € pour les enfants (- 18 ans) et les extérieurs de Creil

Vous êtes appelés à voter.

Exemplé en préfecture le 30/06/2017
F
30/06/2017
A
ID : 060-216001743-20170626-D 317062603 E

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,
Vu l'avis de la commission « Vie associative et sportive » en date du 31 mai 2017,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 39 Pour : 39 Contre : 0 Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : de voter les tarifs pour la piscine municipale, présentés dans l'exposé et applicables du 8 juillet 2017 au 31 août 2017.

Article 2 : d'imputer les recettes correspondantes aux crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville, compte 70631/413/DB.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **27 JUIN 2017** Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 30.06.17
et publication ou notification le 30.06.17...
affiché le 27.06.17.....
CREIL, le 30.06.2017.....


Maire de Creil
Conseiller Départemental de l'Oise



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services Techniques
Jacques VILMONT

